

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



SENAT
Cabinet du Président

ALLOCUTION DU PRESIDENT DU SENAT
A L'OCCASION DE LA CLOTURE DE LA
SESSION ORDINAIRE DE SEPTEMBRE 2011

Kinshasa
Palais du Peuple
15 décembre 2011

**Honorable Président de l'Assemblée Nationale et
Estimé collègue,**

**Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée
nationale et du Sénat,**

Honorables Députés et Sénateurs,

Distingué(e)s Invité(e)s,

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,

**Suspendue le 24 octobre dernier pour des raisons
de campagne, la Session ordinaire du Sénat du
mois de septembre 2011 se clôture ce jour,
conformément aux articles 115 et 74 de la
Constitution et du Règlement Intérieur.**

**Cette session, essentiellement budgétaire, se
clôture malheureusement sans le dépôt par le
Gouvernement du projet de loi budgétaire pour
l'exercice 2012 !**

Mon collègue de l'Assemblée nationale, devant qui le dépôt des lois de finances s'effectue, vient de fournir à la Nation les explications relatives à cette carence.

Il ne revient au Sénat ni d'en faire un commentaire ni d'en tirer les conséquences.

Je considère cependant que, quels que soient les motifs de cette carence, le pays doit disposer d'un budget, dans le respect de la Constitution.

Distingué(e)s Invité(e)s,

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,

Je me réjouis que, malgré la rudesse des conditions de la campagne électorale, bon nombre de Sénateurs sont rentrés dans la capitale.

La Session qui s'achève a permis au Sénat d'adopter les lois suivantes :

- loi modifiant et complétant la loi n° 88/022 du 29 janvier 1988 portant régime spécial de sécurité sociale pour les parlementaires**
- loi portant principes fondamentaux relatifs à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives**
- loi portant suppression de la peine des travaux forcés**
- loi relative à la conservation de la nature**
- loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture**
- loi autorisant la ratification de la Convention entre la RDC et le Royaume de Belgique en vue d'éviter la double imposition et de prévenir la**

fraude et l'évasion fiscale en matière d'impôts sur les revenus et sur la fortune

- **loi organique portant organisation, composition, attributions et fonctionnement du Conseil supérieur de la défense**
- **loi organique portant organisation, fonctionnement et compétences des juridictions de l'Ordre judiciaire**
- **loi portant statut du personnel de carrière de la police nationale congolaise.**

Certaines de ces lois ont été adoptées par le Sénat en première lecture et sont déjà transmises à l'Assemblée nationale.

D'autres l'ont été en seconde délibération, sur renvoi présidentiel ; elles sont aujourd'hui

transmises au Président de la République pour promulgation.

A ce sujet, permettez-moi de noter que plusieurs lois de la République, pourtant votées en bonne et due forme par les deux Chambres du Parlement, sont en souffrance dans leur phase de promulgation.

C'est le cas notamment de la loi organique sur la Cour constitutionnelle.

La promulgation d'une loi est une phase importante dans la procédure d'élaboration d'une loi.

En vertu de l'article 140 de la Constitution, elle est une prérogative du Président de la République.

Elle authentifie la volonté du législateur et constitue un début d'exécution de la loi.

De mon point de vue, il est important qu'une loi déjà votée par le Parlement soit promulguée par le Président de la République dans les délais constitutionnels afin que son obligatorité soit parfaite.

Cela veut dire que, dès l'expiration des délais constitutionnels, tous les effets attachés à la promulgation sont acquis à la loi telle que votée par le Parlement.

Par ce geste, c'est l'Etat de droit que l'on renforce.

Honorables Sénateurs,

Distingué(e)s Invité(e)s,

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,

Je souhaite à chacun et à chacune mes meilleurs vœux de Noël et de Nouvel an.

Passez de bonnes vacances, en attendant de nous retrouver à la Session de mars 2012.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, je déclare close la Session ordinaire du Sénat de septembre 2011 et je vous remercie.

Léon KENGO Wa DONDO